



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



## Comité régional de programmation interfonds 2014-2020 du 28 septembre 2018

### Relevé de décisions

Une consultation écrite du Comité régional de programmation interfonds 2014-2020 a été organisée du 17 au 28 septembre 2018.

#### 1. Avis du Comité interrégional de programmation :

Le comité régional de programmation a émis les avis suivants :

#### **Programme opérationnel régional FEADER 2014-2020 (annexe 1):**

- Avis favorables à la programmation des demandes de FEADER conformes aux avis présentés des services instructeurs et aux tableaux annexés au présent relevé de décision (mesures 4.3.3, 6.4, 7.6.1, 7.6.2 Equipements, 7.6.2 Etudes, 7.6.3, 8.3.1)
- Avis favorables à la reprogrammation des demandes de FEADER conformes aux avis présentés des services instructeurs et aux tableaux annexés au présent relevé de décision (mesures 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3, 4.3.1, 7.6.1, 7.6.2 Equipements, 8.3.1)
- Avis favorables à la déprogrammation des demandes de FEADER conformes aux avis présentés des services instructeurs et aux tableaux annexés au présent relevé de décision (mesures 4.3.3, 7.6.1, 8.3.1).
- Avis défavorables à la programmation des demandes de FEADER conformes aux avis présentés des services instructeurs et aux tableaux annexés au présent relevé de décision (mesures 4.3.3, 6.4, 7.6.1, 7.6.2 Equipements, 8.3.1)

**Programme national FSE Emploi et inclusion 2014-2020 (annexe 2):**

- Avis favorables à la programmation des opérations portées par la DIRECCTE conformément au tableau annexé au présent relevé de décision.

Les opérations du Conseil départemental du Var ont été présentées pour information et n'appellent pas d'avis du comité.

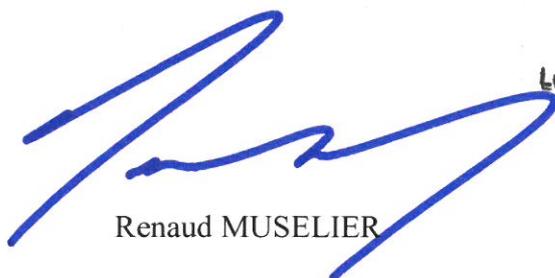
**Pour information:**

Errata relatifs au procès-verbal du CRP du 13 juillet 2018 - FEADER :

- ✓ le tableau signé des opérations non proposées à la programmation de la mesure 7.6.5 n'avait pas été publié. Cette omission est réparée et ce tableau a été intégré au « PV et annexes » mis en ligne.
- ✓ Relevé de décisions : concernant la mesure 4.3.1, il faut lire « **avis favorables à la non programmation** » et non « avis favorables à la déprogrammation »

Fait à Marseille le 28 septembre 2018

Le Président de la Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Député européen,



Renaud MUSELIER

Pour le Préfet de la région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Pour le préfet  
Le secrétaire général pour les affaires régionales



Thierry QUEFFELEC